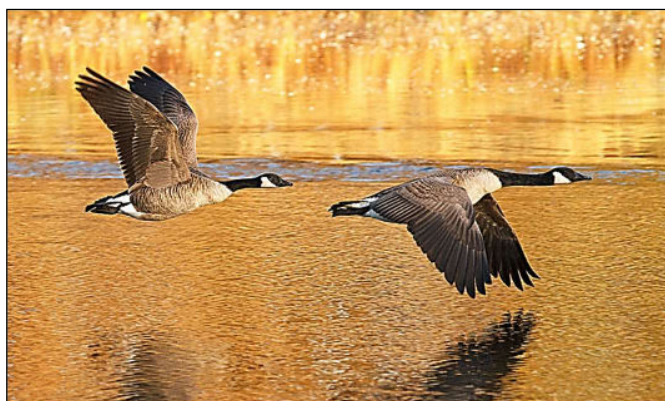


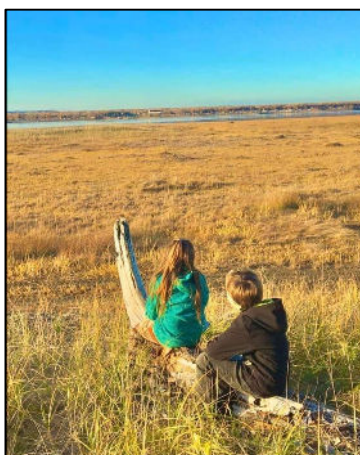


LE CACARDEUR

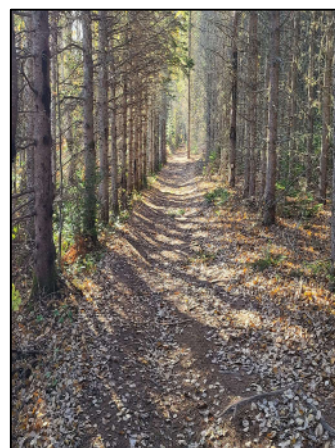
Bulletin municipal
Édition novembre 2022



Crédit photo : Élise Gagnon



Crédit photo : Sidjy Roy-Malouin



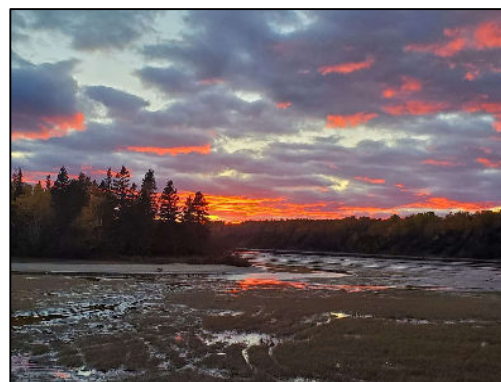
Crédit photo : Valérie Gagné



Crédit photo : Lucie Forget



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Claudine Coulombe

TABLE DES MATIÈRES



Novembre

MOT DU MAIRE.....	3
CHANGEMENT D'HEURE	7
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL.....	7
STATIONNEMENT – ROND-POINT	7
PHOTOS RECHERCHÉES.....	8
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?.....	8
SERVICE DES LOISIRS.....	9
POLITIQUE FAMILIALE & MADA	10
DÉJEUNER F.A.D.O.Q.....	11
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T	12
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	13
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX	13
ANNONCES.....	15
SERVICE D'URBANISME	17
PROGRAMME RÉNO-RÉGION	18
TRAVAUX PUBLICS	19
NŒUDVEMBRE 2022.....	20
SÉCURITÉ PUBLIQUE	21
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	22
CONNAISSEZ-VOUS ?.....	25
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	25
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	26
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2022.....	28
TABLE DES MARÉES.....	31
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR	32
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	32
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR	32

Noter que vous pouvez également lire votre **Cacardeur**, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens

Le début du mois de novembre marque une période transitoire pour notre cycle horaire. Plusieurs d'entre nous débutent et terminent leur journée de travail à la noirceur. Il sera temps si ce n'est déjà fait à la lecture de ces lignes, de reculer d'une heure nos horloges dans la nuit de samedi 5 novembre au dimanche le 6 novembre prochain.

J'invite les conducteurs, les conductrices et les piétons à la prudence le long de nos rues car il est parfois difficile de détecter la présence d'une personne en bordure de la route si celle-ci ne porte pas de vêtements réfléchissants. Pas besoin de rappeler qu'il en est de même pour la faune qui a causé encore quelques accidents dernièrement.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter nos deux nouveaux élus, soit M. Normand Bissonnette pour son élection par acclamation au poste du district No 5 (Côté), M. Bissonnette sera un atout comme conseiller dans plusieurs dossiers dont ceux de l'environnement, l'érosion, milieux humides et hydriques et l'écoulement des eaux entre autres. Également, les électeurs du district No 4 (Dufour) ont élu le 23 octobre 2022, Mme Jocelyne Bouchard, nous lui souhaitons la bienvenue au conseil et son expérience sera mise à profit pour toute la population.

Tourbière Premier Tech

Le territoire de notre magnifique municipalité regorge de milieux hydriques, argileux et de tourbières de toutes sortes. La compagnie Premier Tech entreprendra au printemps 2023 l'étude d'une nouvelle méthode d'extraction de tourbe sur notre territoire. On ne parle pas ici d'une extraction par aspiration dans une tourbière à ciel ouvert. PT a déjà obtenu le certificat d'autorisation du MELCC pour effectuer cet essai innovateur qui consiste simplement à soulever la sphaigne sans l'affecter pour en retirer une mince couche de tourbe humide en dessous. La sphaigne est redéposée simultanément sur la surface pour être régénérée. J'invite toute la population à venir assister à une rencontre d'information publique le 16 novembre 2022 à 19h30 au Centre des loisirs et de la culture alors que nous y serons avec le producteur pour vous y informer et répondre à vos questions.

Église Les Buissons

Comme vous le savez, la Société de développement est à l'étude de préfaisabilité d'un projet qui vise à reprendre l'Église Saint Antoine de la Fabrique de Les Buissons pour en faire un lieu de mise en valeur de notre patrimoine et autres services publics qui pourront y être offerts. Alors soyez rassurés si vous voyez un peu d'achalandage autour et dans l'église, ceci n'a pour but que d'inventorier et d'étudier la qualité de la structure, les dimensions et les capacités d'utilisation. Si l'étude de préfaisabilité démontre que l'acquisition est viable, nous constituerons un comité élargi impliquant les intervenants locaux pour y définir un « Concept ». Remarquez que la réfection du vieux cimetière près du Parc Nature fait partie intégrante de ce beau projet rassembleur.

Réunions et décisions

Le conseil a siégé en séance ordinaire le mardi 11 octobre 2022, plusieurs citoyens y étaient présents, vous êtes toutes et tous les bienvenus. Le conseil a également siégé et en séance spécial le mercredi, 19 octobre dernier.

Les principaux points de décisions ont été les suivants :

Le conseil a octroyé un contrat à la firme Roland Munger inc. pour un montant total de 38 275 \$, plus taxes.

- Fourniture et Pose de bouchons sur la partie non utilisée du réseau d'aqueduc situé sur l'ancien tronçon de la rue Labrie (érosion)
- Fourniture et remplacement de la borne-fontaine défectueuse située au 273, chemin Principal
- Travaux de raccordement, pour l'entrée d'eau au 208, chemin Principal sur la conduite principale (incluant le forage directionnel).

Une résolution d'appui à Véloroute des baleines a été adoptée pour proposer à Hydro-Québec d'asphalter le tronçon de piste cyclable entre Pointe-Lebel et le secteur de Baie Saint-Ludger. Hydro-Québec désire installer un câble sous-terrain sous la piste cyclable et l'asphaltage pourrait être une compensation. À suivre.

Nous avons autorisé conditionnellement à l'obtention du permis et de prise en charge de l'installation électrique, l'organisme Grains de soleil Côte-Nord inc. à installer une

Halte-garderie communautaire plein air sur le site du Centre des loisirs et de la culture de Pointe-aux-Outardes.

Le service de halte-garderie se déroulera entièrement à l'extérieur afin de permettre aux jeunes de 24 mois et plus de se réapproprier les jeux extérieurs.

Le service offrira des moyens aux parents de diminuer le temps d'écran des jeunes, ce qui favorisera la psychomotricité, la créativité et l'autonomie et la culture générale.

Un abri sommaire composé d'une tente canadienne (tente prospecteur) sera installé sur le terrain du Centre des loisirs.

Le conseil a retourné pour une seconde fois au ministère des Transports une demande afin de modifier l'affichage de nos différents secteurs conformément aux enregistrements au registre de toponymie du Québec. Les changements apportés au registre devraient permettre d'obtenir une collaboration du MTQ dans ce dossier.

Une résolution a été adoptée autorisant la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan à ajuster la contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2023 à 170 049 \$ soit une hausse de 9 518 \$. Cette hausse a un lien direct avec le prix du carburant, mais également avec les quantités de matières recyclables qui sont mises dans les bacs verts au lieu du bleu.

Nous avons fait l'achat de cinq (5) participations au concours « Journée de rêve au Parc Nature » à Pointe-aux-Outardes pour un coût total de 500 \$.

M. Normand Bissonnette a été nommé comme représentant sur le conseil d'administration du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

Le conseil autorise la compagnie Magnor à réaliser les travaux d'essai de traitabilité à la station de pompage de Pointe-aux-Outardes afin de trouver une solution à la filtration du fer, au coût de 21 200,00 \$, plus taxes.

Octroi d'un contrat de débroussaillage des fossés de la rue Labrie à Déneigement Ross et ceux de Baie-Saint-Ludger à Entreprise Georges Lepage et ce, à taux horaire.



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

Séance publique d'information

PREMIER TECH

viendra présenter son projet
de recherche d'une nouvelle
technologie de récolte de
tourbe sur le territoire de
Pointe-aux-Outardes

Bienvenue à toute la population !

**MERCREDI LE 16 NOVEMBRE 2022 À 19 H 30
AU CENTRE DES LOISIRS
DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CHANGEMENT D'HEURE

Dimanche, le **6 novembre** prochain, nous passerons à l'heure d'hiver.



À 3 heures du matin, il faudra reculer d'une heure. Il sera alors 2 heures.

De plus, saviez-vous que chaque année, il est recommandé de **vérifier le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée** au moment du changement d'heure ?

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 14 novembre 2022 à 19h30

STATIONNEMENT – ROND-POINT

La municipalité demande aux citoyens et aux visiteurs, de ne pas se stationner au rond-point situé en avant de l'entrée du *Parc Nature*, cela est nuisible pour les transports locaux ainsi qu'aux autobus scolaires.

Vous pouvez vous stationner sur le long de la clôture tel qu'illustré sur la photo prise ci-dessous.



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du **Cacardeur** affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

vos photographies.

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur**.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

La date de tombée pour le bulletin de DÉCEMBRE est le *20 NOVEMBRE 2022*.

Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.



Faites parvenir votre annonce à l'adresse :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418 567-2203 poste 0.

SERVICE DES LOISIRS



Le samedi 1^{er} octobre lors des journées de la culture a eu lieu l'exposition de photos pour mettre en valeur notre magnifique municipalité qui fut suivie de la pièce de théâtre offerte par *Espace K Marco* fait naufrage. J'aimerais remercier tous ceux qui se sont déplacés pour cette journée

FRIGO COMMUNAUTAIRE :

Simplement pour vous rappeler que le frigo communautaire situé au Centre des Loisirs est toujours fonctionnel. Il est important de rappeler que c'est un moyen de lutter contre le gaspillage de nourriture par un système de partage et de redistribution des denrées alimentaires.

Le principe est simple : les contributeurs peuvent remplir le frigo en y déposant de la nourriture et tous ceux qui le désirent, peuvent venir chercher ce dont ils ont besoin.

PATINOIRE :

La patinoire a pris forme au cours de la dernière semaine. Nous attendons donc le temps froid pour pouvoir commencer à faire la glace.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Horaires : Les mercredis entre 16 h 00 et 19 h 00.

Services : Prêts de jeux de société et de casse-têtes.



ESPACE FAMILLE :

Ateliers psychomoteurs, dès 9 h 15 à tous les 3^e samedis du mois grâce à l'organisme Grains de Soleil Côte-Nord, au Centre des loisirs.

Communiquer directement avec Grains de Soleil Côte-Nord au 418 567-8920 poste 4



POLITIQUE FAMILIALE & MADA

Noël des enfants

Inscription **OBLIGATOIRE** des enfants avant le **18 novembre 2022 à 12 h 00**

Vous devez contacter Caroline Gagnon soit par :

Téléphone au 418 567-2177 poste 1

Courriel au loisirs@pointe-aux-outardes.ca

Messenger de la page Facebook de la Municipalité

Vous devez nous indiquer les informations suivantes :

° Nom ° Date de naissance ° Sexe de l'enfant ° Nom du parent °

C'est gratuit pour les enfants résidents de Pointe-aux-Outardes qui ont 12 ans et moins en date du 31 décembre 2022.



DÉJEUNER F.A.D.O.Q.



LES DIMANCHES Déjeuner FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES

8 h 30 à 12 h 00

Adulte :	7,00 \$
Enfant 6-12 :	3,00 \$
Enfant 0-5 :	Gratuit

6 novembre 2022
4 décembre 2022
8 janvier 2023
5 février 2023
5 mars 2023
2 avril 2023
7 mai 2023

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références*
Prévention, sensibilisation et information*
Activités socioculturelles et de loisirs*

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : **Mdj le S.Q.U.A.T**

Samedi, le 1^{er} octobre 2022 avait lieu l'activité de Paintball.

Nous tenons à remercier **Phoenix Paintball Manicouagan** pour l'accueil chaleureux et le don de 3 caisses de balles de peinture. Merci aux membres du Conseil d'administration et à nos bénévoles d'avoir permis cette belle activité pour une deuxième année. 28 participants et participantes avec les parents accompagnateurs étaient au rendez-vous. Ce fut un agréable après-midi.

Pour voir d'autres photos allez sur la page Facebook de *Phoenix Paintball Manicouagan*



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous n'avez pas reçu de message vocal depuis le début de l'année 2022 ?
Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionner toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203, poste 0 ;
- Par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX



La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retrouver le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien/chat lors de nos heures d'ouverture.

À la suite de plaintes des citoyens, nous vous informons qu'un règlement existe concernant les **nuisances** reliées aux animaux, soit le *Règlement 2003-99*, dont il fait mention à l'article 9, certains éléments dont nous vous invitons à prendre connaissance, soit :

ARTICLE 9 - LA LAISSE, LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

1. Sur une propriété privée, un animal doit être gardé conformément à l'un ou l'autre des critères suivants :

a) Gardé dans un bâtiment d'où il ne peut sortir.

b) Gardé sur un terrain clôturé de façon suffisante pour empêcher l'animal de sortir du terrain. La clôture doit être construite conformément aux dispositions de la réglementation de zonage de la Municipalité.

c) Contrôlé au moyen d'un dispositif électronique fonctionnel le dissuadant de franchir une certaine limite invisible par le dispositif.

d) Gardé sur un terrain, au moyen d'une laisse, d'une corde ou d'une chaîne, dont la résistance est suffisante en proportion avec la force de l'animal. Un tel dispositif doit être solidement fixé à un objet que l'animal ne saurait briser ou déplacer. Est présumé être d'une résistance insuffisante un tel dispositif retrouvé brisé. De plus, la longueur de la laisse, de la corde ou de la chaîne ne doit pas permettre à l'animal de s'approcher à moins de 1 mètre de l'une ou l'autre des limites du terrain.

e) Lorsque l'animal n'est ni attaché ni tenu et contrôlé au moyen d'une laisse, il doit être sous la surveillance et le contrôle constants de son gardien ou propriétaire.

2. Lorsqu'il peut être tenu et contrôlé au moyen d'une laisse, tout animal doit l'être s'il ne se trouve pas sur la propriété de son gardien ou propriétaire, ou s'il se trouve sur la propriété d'une personne qui n'a pas consenti à sa présence sans être tenu en laisse.

3. Toute personne autorisée par la loi à garder un animal sauvage doit le garder et le contrôler le plus efficacement possible compte tenu des caractéristiques particulières de son espèce.

4. La laisse servant à tenir et contrôler un animal doit être une chaîne ou une bande en cuir ou en nylon plat tressé et ne doit pas dépasser trois mètres (3 m) de longueur incluant la poignée. Elle doit être proportionnelle à la taille et à la force de l'animal et être capable de le retenir sans se briser.

5. Le collier auquel s'attache la laisse doit être en cuir ou en nylon plat tressé muni d'un anneau soudé ou d'un étrangleur.

6. Le chien guide qui est muni d'un attelage spécifique dûment conçu pour l'usage des chiens guides n'a pas à être tenu et contrôlé au moyen d'un autre système de laisse.

7. Tout gardien ou propriétaire d'un animal doit, lorsqu'il le transporte dans un véhicule, s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule par ses propres moyens ou atteindre une personne passant à l'extérieur près de ce véhicule.

ANNONCES



25 ans

CAFÉS-RENCONTRES DE NOVEMBRE

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



QUAND

Lundi le 7 et 21 novembre dès
19 h 00

LIEU

835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre
intention d'être présent auprès
de Yolande 418 589-8055

Nous vous invitons à visiter
notre page Facebook :



L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



café viennoiserie

Jeudi le 17 novembre 2022 de 13h à 15h

Au centre des loisirs 493 principal

Jeux/discussions et programmation des
prochaines activités

TIRAGE D'UN DUO DE POUPÉES D'UNE VALEUR DE 150,00\$
AU PROFIT DE LA RÉSIDENCE ST-JOSEPH



DÈS MAINTENANT et durant tout le mois de NOVEMBRE je vends des participations au coût de 5,00 \$.

Vous pouvez m'envoyer vos dons via mon adresse courriel :

steph_payne15@hotmail.com

ou me contacter sur ma page Facebook



Divers produits créés au crochet

- toutous en tout genre
- articles de décoration
- foulars, coussins, napperons, etc.

Je vous invite à aimer ma page Facebook et aller voir mes nombreuses créations

Stéphanie Payne



SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

PROGRAMME RÉNO-RÉGION

PROGRAMMATION 2022-2023



Votre résidence nécessite des réparations majeures ?

Vous êtes propriétaire-occupant ?

Votre revenu est limité ?

Le programme RénoRégion peut vous être utile !

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.



Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239

jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca

IMPORTANT :

Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.

Formulaire de demande disponible au bureau municipal.

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

N'essayez pas de le réparer vous-même.



BALISEMENT DE VOTRE ENTRÉE



L'hiver approche à grands pas. Nous vous invitons à baliser l'entrée de votre terrain pour la période hivernale.

Cela vous évitera certains inconvénients, ainsi qu'à l'entrepreneur, lors du déneigement.

LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

À compter du **15 octobre jusqu'au 30 avril de l'année suivante**, vous pourrez installer les abris d'hiver et les clôtures à neige selon certaines conditions, par exemple :

- 1- Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- 2- Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3- Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'emprise de la rue ;
- 4- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de panneaux de bois peints ou de polyéthylène ;
- 5- Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres.





SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418 567-2203.

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Ce plaisir vient toutefois avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans. Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de créosote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois).



NŒUDVEMBRE 2022

Fondé en 2003, PROCURE est le seul organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie. Il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale.



En octobre dernier, PROCURE a entamé sa 9^e édition de **Nœudvembre, campagne de sensibilisation invitant les Québécois à lutter contre le cancer de la prostate** avec style en portant le nœud papillon conçu par le créateur Philippe Dubuc, symbole de la lutte contre cette maladie qui touche douze (12) hommes par jour au Québec et qui est le cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez les hommes.

L'organisme *PROCURE* incite tous les Québécois à porter le nœud papillon dans le cadre de l'événement Nœudvembre.

<https://www.noedvembre.ca/>

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Quand poser les pneus d'hiver

Les pneus d'hiver sont obligatoires à partir du 1^{er} décembre, et ce, jusqu'au 15 mars.

Vous pouvez évidemment prendre de l'avance et les faire installer dès l'arrivée de la saison froide. En effet, il est préférable de chausser notre voiture pour l'hiver bien avant la date butoir.

Pourquoi ? C'est simple, parce qu'il y a de plus en plus souvent des bordées de neige en novembre. En effet, lors des premières neiges, les sorties de route se multiplient et nous comptons plusieurs accidents qui pourraient être évités si plus de gens chaussaient leur véhicule pour l'hiver plus tôt dans la saison !



À noter que la période acceptée au Québec pour l'utilisation des pneus cloutés est entre le 15 octobre et le 1^{er} mai.

Le test du 25 cents



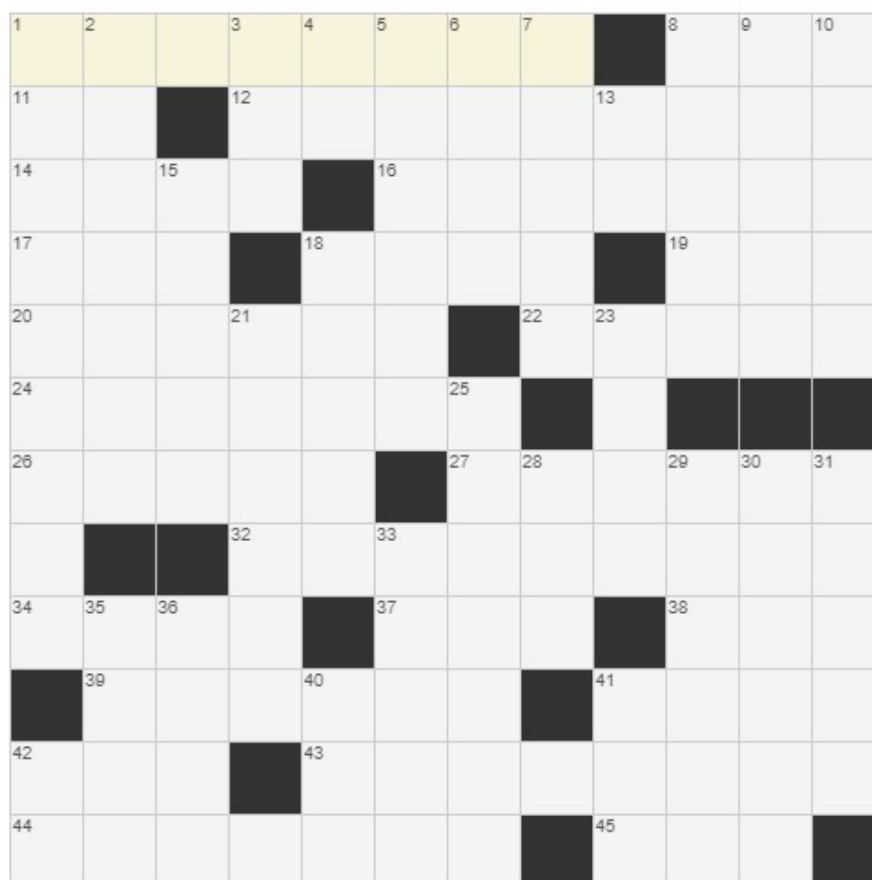
Pour déterminer si vos pneus d'hiver sont encore sécuritaires pour la saison hivernale : insérez une pièce de 25 cents dans une des rainures du pneu, le nez du caribou vers le fond du pneu. Si vous apercevez le bout du museau du caribou, votre pneu n'a plus 6/32 de pouce (4,8 mm), donc il ne durera pas une saison complète de 10 000 km.

Prévenir l'usure prématurée : pression d'air dans les pneus

N'oubliez pas que vous devez maintenir une pression d'air adéquate afin de prévenir une usure prématurée des pneus et éviter le gaspillage de carburant. Il est donc recommandé de vérifier la pression d'air une fois par semaine si vous faites beaucoup de kilométrage ou au minimum une fois par mois, afin d'ajouter de l'air au besoin.

JEUX - DIVERTISSEMENT

MOTS CROISÉS



Horizontal

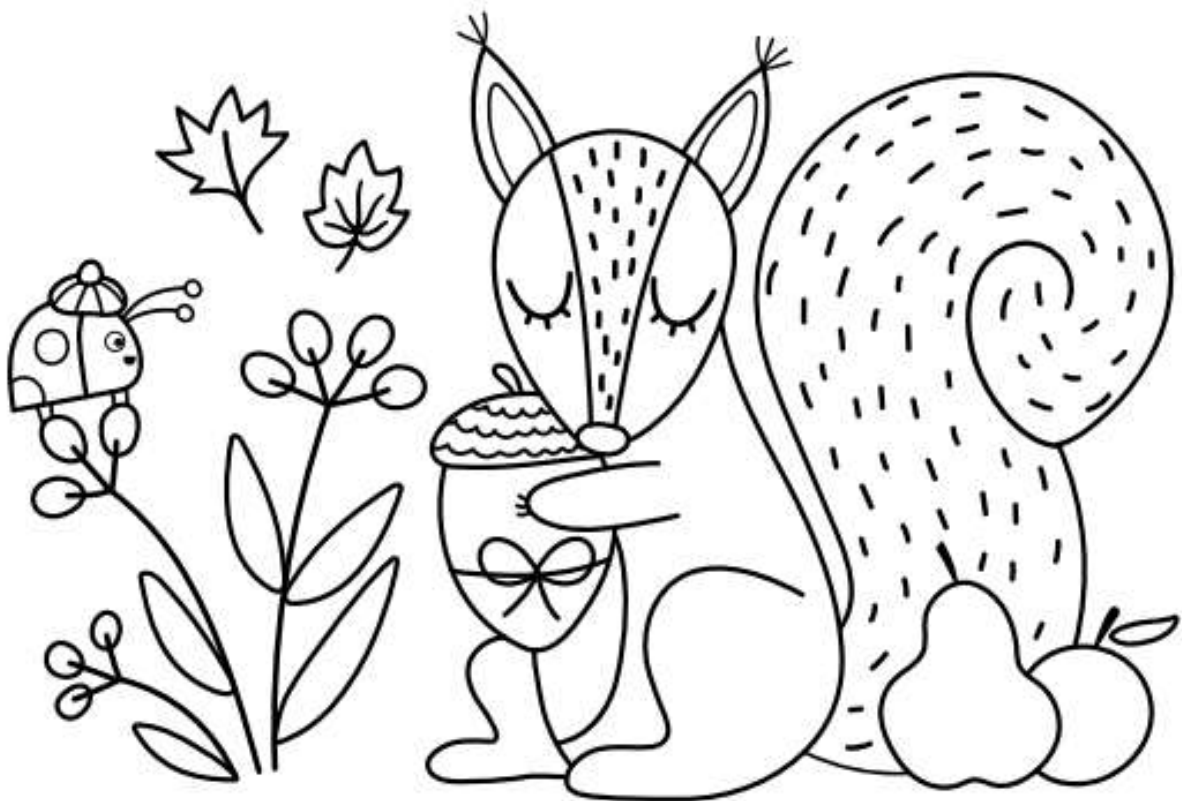
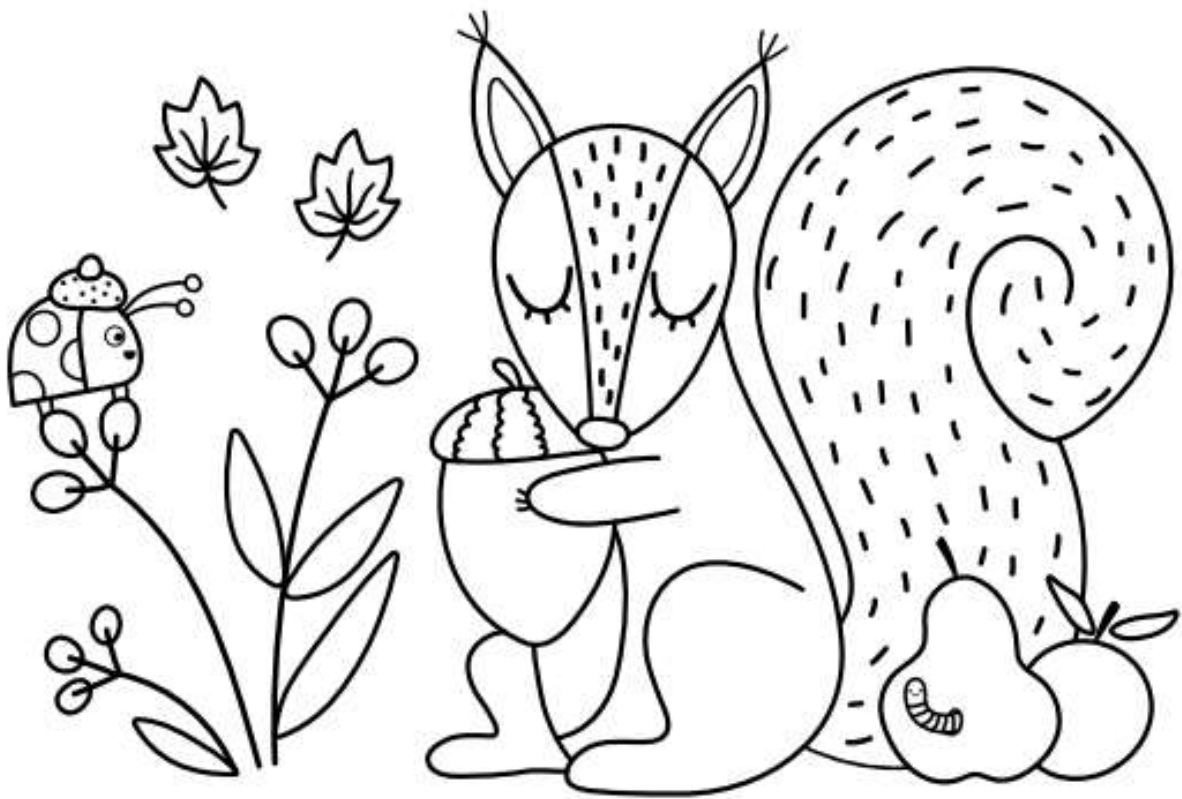
1. Laisser entendre

8. Partie du corps
11. Milliampère
12. Rapide comme l'éclair
14. Arbres résineux
16. (La) Mort
17. Prénom féminin
18. Pris
19. Diode électroluminescente
20. Il est souvent dans la lune
22. Panier pour prendre du poisson
24. Local de travail
26. Caboches
27. Prénom féminin
32. Homme bien élevé et distingué
34. Oeufs fécondés de batraciens
37. Du verbe avoir
38. Chlorure de polyvinyle
39. Relatif à l'hiver
41. Sorte de halo enveloppant le corps
42. Réseau express régional
43. Originales
44. Espadrilles
45. Cinéaste prénommé Spike

Vertical

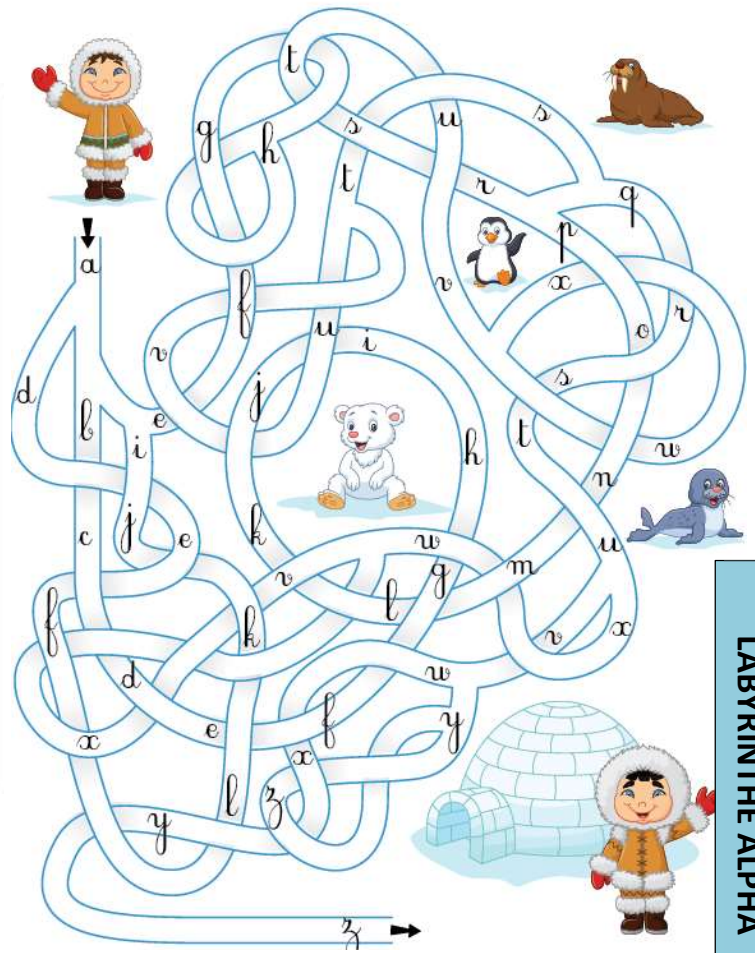
1. Qui ne se discute pas
2. Excès de crédulité
3. Égouttoirs (... à bouteilles)
4. Le derrière à l'air
5. Plaie
6. Équivalent
7. Poche de l'estomac des ruminants
8. Organes pointus
9. Lignes présentant des sinuosités
10. Monument monolithe vertical
13. Radium
15. Racine comestible
18. D'une locution signifiant selon mon goût
21. Poème lyrique souvent triste
23. Orientée
25. Petits os circulaires
28. Se dit d'une position stratégique
29. Dont on a coupé un membre
30. Désolée
31. Repas léger
33. Ce qui n'existe pas
35. Mère de Zeus
36. Peuvent être de famille
40. Cœur de miche
41. Donne un goût particulier au gigot
42. Rubidium

10 DIFFÉRENCES



SUDOKU

	6					7	5	
				3	6	8		
		2	8			4		
				2				5
9		8				1		7
3				4				
		6			4	2		
		3	6	1				
	7	9						8



LABYRINTHE ALPHA

MOTS CACHÉS – 11 LETTRES

C	S	E	T	I	R	E	U	G	R	A	M	D
T	T	E	C	U	X	U	A	V	E	H	C	R
S	E	I	A	H	E	B	R	E	H	X	S	A
I	U	P	S	E	A	E	O	S	U	U	E	N
N	Q	I	E	I	S	M	S	E	A	A	R	E
O	S	S	H	R	E	R	P	S	E	E	U	R
S	O	S	C	I	L	E	S	S	R	N	T	L
S	B	E	A	A	U	F	I	O	U	G	L	I
I	A	N	V	R	E	O	A	F	A	A	U	A
R	Z	L	N	P	M	Q	M	L	T	E	C	T
E	L	I	S	E	R	P	P	A	I	L	L	E
H	O	T	M	U	R	E	S	I	B	E	R	B
F	C	S	S	R	U	E	T	C	A	R	T	C

MARGUERITES
PISSENLITS
TRACTEURS
HERISSON
CULTURES
BOSQUETS
AGNEAUX
CHEVAUX
TAUREAU

PRAIRIE
BETAIL
PAILLE
RENARD
FOSSES
VACHES
CHAMPS
BREBIS
MEULES

COLZA
FERME
MURES
HAIES
HERBE
FOIN
MAIS
PRES
BLE



CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.



Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)



Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaires du service : Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



En ce qui concerne les mesures sanitaires.

Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

SUDOKU

8	6	1	4	9	2	7	5	3
7	9	4	5	3	6	8	1	2
5	3	2	8	7	1	4	9	6
6	1	7	9	2	8	3	4	5
9	4	8	3	6	5	1	2	7
3	2	5	1	4	7	9	6	8
1	5	6	7	8	4	2	3	9
2	8	3	6	1	9	5	7	4
4	7	9	2	5	3	6	8	1



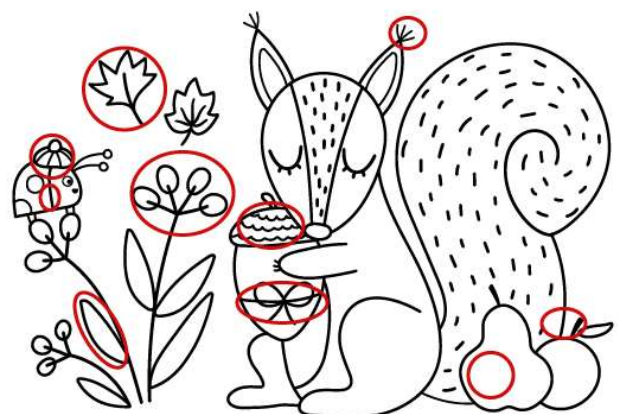
MOTS CACHÉS – 11 LETTRES

COQUELICOTS

MOTS CROISÉS

1	I	2	N	3	S	4	I	5	N	6	U	7	E	8	R		9	D	10	O	S
11	M	A		12	F	U	L	G	U	13	R	A	N	T							
14	P	I	15	N	S		16	C	A	M	A	R	D	E							
17	E	V	A		18	G	E	L	E		19	D	E	L							
20	R	E	V	21	E	U	R		22	N	23	A	S	S	E						
24	A	T	E	L	I	E	25	R		X											
26	T	E	T	E	S		27	O	C	E	28	A	N	E							
	I			32	G	E	33	N	T	L	E	M	A	N							
34	F	35	R	36	A	I		37	E	U	E		38	P	V	C					
		39	H	I	E	40	M	A	L		41	A	U	R	A						
42	R	E	R		43	I	N	E	D	I	T	E	S								
44	B	A	S	K	E	T	S		45	L	E	E									

Solution - jeu des différences - l'écureuil



10 DIFFÉRENCES

À COLORIER



MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2022



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Novembre					Décembre				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	1	2	3	4				1	2
7	8	9	10	11	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	19	20	21	22	23
28	29	30			24-25-26	27	28	29	30
									31

RECYCLAGE

CONTENANTS • EMBALLAGES • IMPRIMÉS

Papier et carton non souillés (défaire les boîtes)

Contenants multicouches (lait, jus et autres avec ou sans bouchon)

Feuilles (en boule) et assiettes d'aluminium

Métal

Sacs de plastique accumulés dans un sac transparent fermé

Emballages et contenants de plastique (numérotés de 1 à 7, sauf 6)

Pots et bouteilles en verre (avec ou sans étiquette)

ÉCOCENTRE

POUR UNE 2^e VIE

3 TONNES GRATUITES PAR ANNÉE = 8 X POIDS

Appareils réfrigérants

Appareils informatiques et électroniques

Matériaux de construction et de rénovation

Fluorescents et batteries

Pneus

Résidus domestiques dangereux

Meubles et autres articles en bon état

ENCOMBRANTS

EN FIN DE VIE

Appareils électriques non fonctionnels

Électroménagers non fonctionnels

Matelas, sommiers, tapis et meubles non réutilisables

4 m³ par adresse maximum

Équivaut à un chargement de camionnette

Débris dans un sac transparent

Branches en ballots ficelés (1 m de long maximum)

Résidus de construction et de rénovation (1 m³ max.)

UNIQUE AU QUÉBEC!
Créations • Produits zéro déchet • Réemploi

HORAIRE (sujet à changement)
ÉCOCENTRE DE BAIE-COMEAU
Mardi au samedi • 8 h à 16 h
MAGASIN DE RÉEMPLOI PHASE 2
Mardi au samedi • 9 h à 16 h

ON EST MÛR POUR LE COMPOST, LE BAC BRUN BIENTÔT CHEZ VOUS.

PETIT RAPPEL

Ce qu'on doit mettre dans les différents bacs (vert et bleu) et nous aider à ce qui ira dans le brun à l'automne 2023 !

BAC VERT

Selon l'étude de caractérisation du
Lieu d'enfouissement technique de
Ragueneau, 2019-2020. par Recyc-Québec

10 %
Déchets ultimes

15 %
Écocentre

22 %
Bac bleu

53 %
Matières
Organiques

BAC BRUN :
OBJECTIF 2022



- Papier et ruban d'emballage métallisé;
- Papier ciré, plastifié;
- Papier mouchoir et essuie-tout;
- Feuilles assouplissantes pour sècheuse;
- Couches jetables, serviettes hygiéniques et papier souillés;
- Carton fortement souillé;
- Tous les articles portant le **numéro 6** (comprenant la styromousse);
- Tous les articles non codés;
- Objets fabriqués avec plusieurs matériaux;
- Verre plat (vitre) ou à boire, miroirs, pyrex cassés;
- Porcelaine et céramique cassées;
- Jouets, textile, lumières de Noël en fin de vie.

BAC BLEU

L'histoire du sac de croustilles (ou toutes autres matières non recyclables) :

1. Nous avons un doute...
2. Nous le déposons de bonne foi dans le bac bleu...
3. Il est collecté et disposé à notre centre de transfert de Baie-Comeau.
4. Il est par la suite expédié au centre de tri situé à Lévis.
5. Il est trié et rejeté par les employés du centre de tri.
6. Il est redirigé au lieu d'enfouissement.
7. Finalement, ce sac banal a fait beaucoup trop de chemin pour rien!
8. Il coûte plus cher à éliminer qu'à être déposé dans le bac vert.

Informez-vous avant de déposer votre matière dans le bac!

Ce message vient de la Régie de gestion des matières résiduelles !

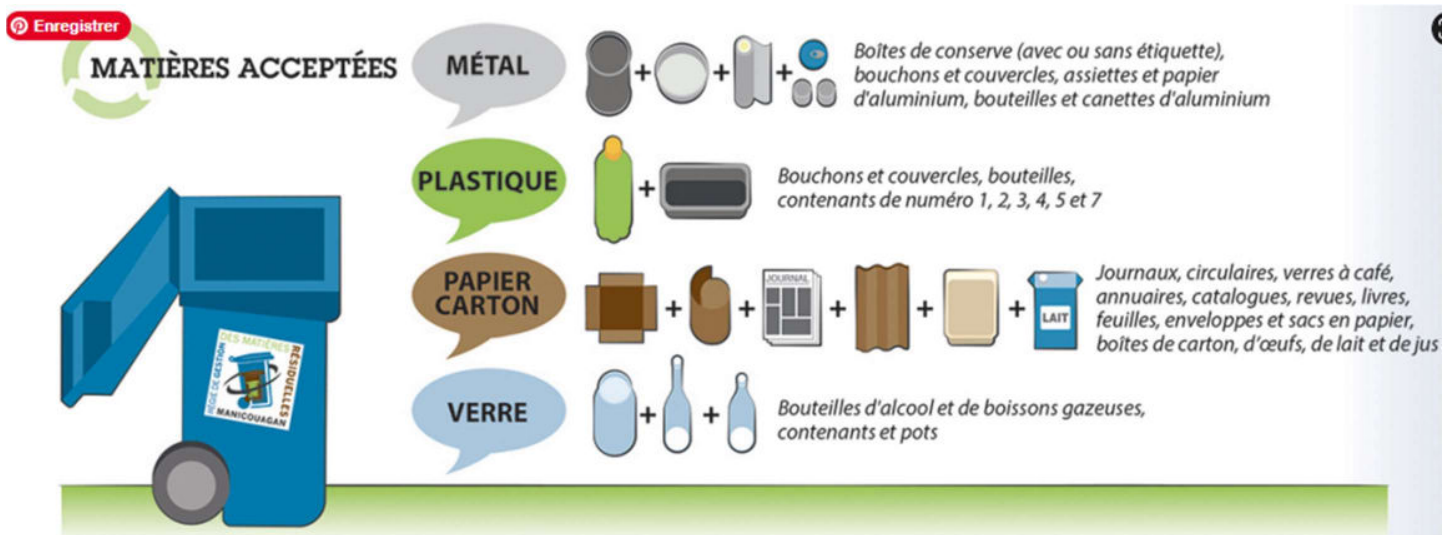


TABLE DES MARÉES



VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE
MOIS DE NOVEMBRE

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds	Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
1	0118	0.8		9	0208	3.1		16	0124	1.1		24	0144	3.1	
	0713	2.3			0759	0.4			0720	2.1			0732	0.3	
TU	1256	1.0		WE	1416	3.7		WE	1252	1.3		TH	1353	4.0	
MA	1934	3.1		ME	2045	0.1		ME	1930	2.6		JE	2025	0.0	
2	0243	0.8		10	0246	3.0		17	0234	1.2		25	0227	3.1	
	0839	2.3			0832	0.5			0836	2.2			0813	0.3	
WE	1430	1.0		TH	1452	3.6		TH	1420	1.4		FR	1436	4.0	
ME	2059	3.0		JE	2123	0.3		JE	2045	2.6		VE	2111	0.0	
3	0354	0.7		11	0323	2.8		18	0333	1.1		26	0312	3.0	
	0956	2.5			0904	0.6			0943	2.4			0857	0.3	
TH	1554	0.9		FR	1528	3.5		FR	1540	1.2		SA	1522	4.0	
JE	2215	3.1		VE	2201	0.4		VE	2154	2.6		SA	2159	0.1	
4	0450	0.6		12	0401	2.6		19	0421	1.0		27	0401	2.9	
	1056	2.8			0937	0.8			1035	2.6			0944	0.4	
FR	1701	0.7		SA	1605	3.3		SA	1642	1.0		SU	1612	3.9	
VE	2315	3.1		SA	2241	0.6		SA	2250	2.7		DI	2254	0.3	
5	0536	0.5		13	0439	2.5		20	0501	0.8		28	0454	2.7	
	1143	3.1			1012	0.9			1117	2.9			1036	0.6	
SA	1755	0.4		SU	1645	3.2		SU	1732	0.8		MO	1708	3.7	
SA				DI	2325	0.9		DI	2337	2.8		LU	2354	0.4	
6	0005	3.2		14	0522	2.3		21	0538	0.7		29	0553	2.6	
	0615	0.4			1052	1.1			1156	3.2			1138	0.7	
SU	1225	3.4		MO	1730	3.0		MO	1817	0.5		TU	1809	3.4	
DI	1842	0.2		LU				LU				MA			
7	0049	3.2		15	0018	1.0		22	0020	2.9		30	0101	0.6	
	0651	0.4			0614	2.2			0615	0.5			0701	2.5	
MO	1303	3.6		TU	1142	1.2		TU	1233	3.5		WE	1252	0.9	
LU	1926	0.1		MA	1823	2.8		MA	1859	0.3		ME	1919	3.2	
8	0130	3.2						23	0102	3.0					
	0726	0.4							0653	0.4					
TU	1340	3.7						WE	1312	3.8					
MA	2006	0.1						ME	1941	0.1					

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

